

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Une semaine intéressante !

Esterhazy est-il coupable ? Dreyfus est-il innocent ? Des personnes très renseignées, — par leurs journaux — discutent la chose. On constate partout que l'émotion publique est à son comble. Les uns parlent de *cauchemar horrible*, les autres de *fin de la race latine*; d'autres encore de *l'honneur compromis de l'armée*. On s'échauffe, on s'indigne, et, à deux heures du matin, quand les cafés ferment, on voit des gens très émus en sortir...

M. Darlan, ministre de la justice, blâmé par le Sénat, donne sa démission. Sa lettre au président du Conseil est un chef d'œuvre de pathos. Il y a quatre de qui se suivent. M. Darlan ne passera pas de la place Vendôme au palais Mazarin, mais il sera peut-être immortel, tout de même. Il est certain qu'on parlera du style de Darlan, alors qu'on aura oublié l'existence même de M. d'Haussonville ou de M. Costa de Beauregard.

Les lettres d'Esterhazy, publiées par le *Figaro*, mécontentent l'opinion publique. Les protestations de l'auteur ne sont pas écoutées. Quelqu'un résume la situation de la manière suivante : « Le commandant ne doit pas prendre les journaux pour confidents. Il n'a qu'à s'asseoir et se taire, assis. » Formule brève et heureuse.

Entendu dans les couloirs de la Chambre : — Ce pauvre Darlan, il n'a pas de veine dans sa réponse à Fabre. D'autres se sont maintes fois tirés du mauvais pas où il s'est laissé prendre. Barthou, par exemple...

— Oui, je sais bien. Mais que voulez-vous, Darlan, qui est un brave homme n'a pas de répartie, il n'a pas la pointe vive du midi.

— Très vrai. Il a le *dar...lent*.

— L'affaire Dreyfus... Assez ! Assez !
— L'affaire Esterhazy... Assez ! Assez !
Le général de Pellieux... : A la porte, le ra-seur !

— Alors, de quoi voulez-vous que je parle ? Le bateau est tellement l'unique préoccupation du moment, que l'empereur d'Allemagne lui-même en vient de commander une flotte.

Cependant Esterhazy est renvoyé devant un conseil de guerre. Cela ne veut pas dire que Dreyfus soit innocent. Le contraire même est affirmé par le président du conseil et par le ministre de la guerre. Méline met sa tête sur le Billot, que Dreyfus est coupable. Na (turel)lement il est approuvé Barthou sur les bancs de la Chambre, et il faudrait être Boucher pour n'être pas de son avis. Le syndicat Dreyfus, Scheurer-Kestner, le *Figaro*, sont blâmés formellement par l'ordre du jour Lavertujon. C'est beaucoup d'honneur que l'on fait au journal de la rue Drouot, lequel, au dire de M. de Cassagnac, est « un journal de panamistes et de prussiens. »

M. de Cassagnac est fort en... gueule, mais cela ne tient pas lieu d'esprit, pas plus que de bonne raison. Le dernier tenancier de l'Empire, qui reçoit indirectement sur les doigts par la réhabilitation de Pierre Vaux (le beau régime que celui où un procureur général recommandait à un juge d'instruction de ne pas disculper un innocent !) — aurait été mieux avisé en se contentant d'établir les faits suivants :

Le *Figaro* défend Dreyfus, le *Gaulois* croit à sa culpabilité.

L'*Echo de Paris* défend Dreyfus, le *Journal* croit à sa culpabilité.

L'*Aurore* défend Dreyfus, le *Vollaire* croit à sa culpabilité.

Le *Matin* défend Dreyfus, l'*Eclair* croit à sa culpabilité.

La *Libre Parole*, l'*Autorité*, l'*Intransigeant*, journaux antisémites affirment la culpabilité du condamné de l'île du Diable, simplement parce qu'il est juif, etc., etc.

De sorte que, si l'on examine d'un peu près la qualité des parties, on s'aperçoit qu'elles ne sont mues que par un intérêt personnel et qu'il suffit que l'une ait dit blanc, pour que la concurrence dise noir.

Et c'est ainsi que s'exerce le sacerdoce de la presse.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 décembre

Une interpellation de M. Chiché prend fin sans qu'aucun ordre du jour ait été présenté. M. Dejeante interpelle le gouvernement sur les causes du nouvel accident du puits Sainte-Eugénie à Montceau-les-Mines. L'ordre du jour pur et simple termine l'incident.

Affaire Dreyfus

M. Castelin demande des explications au gouvernement au sujet de l'affaire. Après une discussion assez vive entre MM. Méline, Castelin et Millerand, la question de M. Castelin est transformée en interpellation.

M. de Mun demande au Gouvernement de rassurer l'opinion publique.

Enfin M. Billot qui était absent arrive, et répète comme M. Méline qu'il n'y a pas d'affaire Dreyfus. *Pour lui Dreyfus a été régulièrement jugé et il le proclame coupable.*

Une très vive discussion s'engage entre les ministres et MM. Millerand, Sembat, Pierre Richard.

La clôture est ensuite prononcée.

La priorité est accordée à l'ordre du jour Lavertujon. La 1^{re} partie de cet ordre du jour « la Chambre respectueuse de l'autorité de la chose jugée », est adoptée par 490 voix contre 18. La 2^e partie « Et s'associant à l'hommage rendu à l'armée par le ministre de la guerre » est adopté par 523 voix contre 18.

M. Alphonse Humbert propose cette addition « et approuvant les déclarations du gouvernement ». M. Méline demande le vote de la motion formelle de confiance.

Le § proposé par M. Humbert est adopté par 325 voix contre 153.

Enfin par 154 voix contre 77, la Chambre adopte l'addition de M. Marcel Habert, « flétrissant la campagne odieuse menée contre la conscience publique. »

L'ensemble est adopté par 313 voix contre 65.

Séance du 6 décembre

M. Arthur Legrand dépose son rapport concluant à la validation de l'élection de M. Rispal dans la 1^{re} circonscription du Havre.

Malgré une vive intervention de M. Hubbard, cette élection est validée à mains levées.

La Chambre passe ensuite à la discussion du budget des beaux-arts. Les chapitres 48 à 54 sont votés.

Sur le chapitre 55, au sujet de la restauration du palais de Versailles, M. Jaurès se fait l'in-

terprète des artistes qui se plaignent de la façon dont sont faites les réparations. Le ministre répond que les travaux sont faits après consultation d'artistes très compétents. La séance est levée.

INFORMATIONS

Élection au Conseil Général

CANTON D'AIGNAN (GERS)

M. Lasserre Dillon, conservateur, élu par 1.017 voix contre 853 à M. Bascou, député. Il s'agissait de remplacer M. Georges de Cassagnac, décédé.

L'Interpellation Dreyfus

A propos de la discussion de l'interpellation de la Chambre, le *Matin* dit que ce qui apparaît, ce qui se détache sur un fond assez confus, c'est la déclaration du ministre de la guerre : « Pour moi, en mon âme et conscience comme soldat, comme chef de l'armée, je considère le jugement comme bien rendu et M. Dreyfus comme coupable. »

Conférence démocratique

Dimanche a eu lieu au théâtre de Villers-Coterets, devant 600 personnes, une conférence de M. Camille Pelletan; le conférencier a fait le procès du ministère Méline; il a préconisé l'établissement de l'impôt sur le revenu comme l'unique moyen d'assurer une juste répartition des charges et des avantages de la vie; enfin, après une rapide revue des derniers événements, il a demandé l'union de toutes les forces de la démocratie.

Duel Millerand-Reinach

M. Millerand ayant prononcé à la Chambre les paroles suivantes en parlant de M. Reinach « qu'on interroge donc celui qui mène la campagne, alors qu'il aurait d'autres réhabilitations à faire dans sa famille », un duel au pistolet a eu lieu. Deux balles ont été échangées sans résultat.

L'Union des Instituteurs

Dimanche, dans les salons de la terrasse Jouffroy, l'Union des Instituteurs et Instituteuses de la Seine a donné son banquet annuel. Parmi les invités se trouvaient MM. Bourgeois, ancien président du conseil, Puech, vice-président du conseil municipal, Baudin et Crébauval, conseillers municipaux; Buisson, professeur à la Sorbonne.

Au dessert, des discours et allocutions ont été prononcés par MM. Trautner, président de l'Union, Bourgeois, Crébauval.

Plus de quatre cents convives assistaient à cette agape fraternelle.

Avant le bal qui a terminé cette fête, M. Bayet, directeur de l'enseignement au ministère de l'instruction publique, a remis la rosette d'officier de l'instruction publique à M. Chevallier, doyen des instituteurs.

Légion d'honneur

M. Billot, ambassadeur de France à Rome (Quirinal), est élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Banquet à M. Ch. Blanc

L'association des Hautes-Alpes a offert un banquet à M. Blanc, à l'occasion de sa nomination de préfet de police. Ce banquet, tout intime, réunissait environ cent vingt convives.

Marins russes à Toulon

A l'occasion du départ du cuirassé russe *Sissoi-Veliki*, qui quittera Toulon le 16 décembre pour la Crète, les officiers ont donné

une grande fête à laquelle assistaient environ 2 000 personnes. Le bâtiment était splendidement décoré aux couleurs russes et françaises.

Une grande animation règne.

Les Allemands en Chine

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce qu'un bataillon d'infanterie de marine de 4 compagnies, comprenant 23 officiers et 1,200 sous-officiers et soldats et une compagnie d'artillerie de marine forte de 4 officiers et 200 sous-officiers et soldats, partira très prochainement pour l'Extrême Orient, afin de renforcer les troupes de débarquement de l'escadre. On expédiera en même temps un certain nombre de canons de campagne et de canons revolver.

Navire perdu

On a annoncé hier matin, que le vapeur *Schiaffino*, des lignes côtières algériennes, était en perdition près du cap Djinet. Le bruit court que ce navire s'est perdu corps et biens, et que treize hommes d'équipage, qui se trouvaient à bord, ont péri.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Le cabinet Méline, comme on l'a vu dans notre compte-rendu de la séance de samedi à la Chambre, a posé la question de confiance à propos de l'affaire Dreyfus.

M. Vival a voté *contre*; MM. Bourdin et Rey *pour*. M. Lachèze était absent.

Emprunt

Dans sa séance de samedi, la Chambre des députés a adopté un projet de loi tendant à autoriser le département du Lot à contracter un emprunt de 93,300 fr. pour les chemins vicinaux.

Ecole navale. — Concours

Les aspirants à l'école navale doivent se faire inscrire du 1^{er} au 25 avril, à la préfecture du Lot.

Anciens militaires

La lettre suivante vient d'être adressée aux députés du Lot :

« A Messieurs les députés du Lot.

« L'Union fraternelle des anciens militaires blessés et réformés par congé n° 1, gratifiés, dont le siège social est à Lectoure (Gers), pour la troisième fois vient de vous adresser le texte avec explications d'un projet de loi préparé par cette Société revendicatrice.

« Ce projet de loi, contenant toutes les revendications de cette catégorie de blessés dérisoirement secourus — secours qui est toujours révoqué, ce qui ne devrait pas être, — va être déposé sur le bureau de la Chambre des députés, et défendu à la tribune par ses nombreux présidents d'honneur.

« Les anciens militaires blessés et gratifiés de notre département prient instamment nos honorables députés de voter le projet de loi, seul moyen d'améliorer la malheureuse et injuste situation qui est faite à près de douze mille victimes de la défense de la patrie, victimes d'injustices et d'erreurs que vous voudrez bien réparer.

« Ainsi attendent tous nos camarades, vos électeurs.

« Le président du sous-comité du département du Lot. »

Archives communales

M. le Préfet du Lot vient d'adresser aux

maires. un communiqué leur rappelant qu'ils doivent faire relier les actes de l'état civil.

Aux termes de la loi, en effet, les frais de reliure de ces documents sont au nombre des dépenses obligatoires des communes.

Société nationale des conférences populaires
RÉCOMPENSES

Relevé dans l'annuaire les récompenses suivantes :

Médaille de bronze

- M. Lestrade, Instituteur à Cavagnac.
- 2^e rappel de diplôme
- MM. Cassan, Inst. à St-Hilaire-Bessonies.
- Souladié, id. à Espeyroux.

1^{er} rappel de diplôme

- MM. Auricoste, Inst. à Gourdon.
- Bach, id. à Concoats.
- Bouyssou, id. à Gourdon.
- Estradié, id. à Goujounac.
- Fournié, id. à St-Pantaléon.
- Laubat, id. à Douelle.
- Monrignal, id. à Le Bouyssou.
- Vidal, id. à Lherm.

Diplôme

- MM. Boyé, Inst. à Belmontet.
- Clermont id. à Autoire.
- Filhol, id. à Castelnau-Lacabrette.
- Garrigou id. à Villesèque.
- Laborie, id. à Cambayrac.
- Métayer, id. à Espère.
- Rouges, id. à Montlauzun.

Mention honorable

- MM. Lagarde, Inst. à Crégols.
- Maurandy, id. à Viazac.
- M^{me} Monrignal, id. à Le Bouyssou.
- MM. Rougié, id. à Vire.
- Tinchou, id. à Touzac.

Remerciements

- MM. Cavanié, Inst. à Sainte-Croix.
- Vignal, maire à Le Bouyssou.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 29 novembre

Présidence de M. Combarieu, président semestriel

M. le secrétaire général dépose les publications reçues et lit une lettre de M. Paul Granié qui remercie la Société de l'avoir admis à titre de membre correspondant.

M. Paulet-Cal est admis au même titre à faire partie de la Société.

M. Girma offre à la Société un exemplaire de l'Annuaire Almanach du Lot, pour 1898, dont il est l'éditeur ; M. l'abbé Abriol Vincent lui fait hommage d'un recueil de cantiques en l'honneur de N.-D. de Vèles, dont quelques-uns ont été composés par lui. La Société remercie MM. Girma et Abriol.

M. Bonnard présente une monnaie d'or de l'empereur Honorius (384-423) trouvée à Mercuès (Lot) en juillet 1897. Cette pièce, très bien conservée, a été frappée à Constantinople, dans le deuxième hôtel des monnaies.

M. Daynard termine la lecture du travail

de M. Paul Granié sur le poète François de Maynard.

La séance est levée à 10 heures.

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre

Les membres du conseil municipal se sont réunis hier à 8 h. 1/2 du soir pour s'occuper notamment du budget et de la question des boulangers.

Etaient présents :

M. le maire, MM. Mazières et Parazines, adjoints, Brunies, Delfour, Clary, Delpach, Cagnac, Lacroix, Besse, Vincent, Soulié, Delbru, Ausset, Caviolle, Guiraudies, Périès et Miquel.

M. Brunies est désigné comme secrétaire. M. le maire s'occupe alors de la question des boulangers.

Vous avez reçu, Messieurs, comme moi, dit-il, une lettre circulaire de la corporation des boulangers, déclarant que le prix du pain n'est pas en rapport avec le prix des farines et demandant une révision de la taxe.

Cette question est très délicate et très importante pour la classe ouvrière. Je crois donc devoir m'entourer de renseignements précis et techniques pour prendre une décision et rendre cette taxe la plus équitable possible.

J'ai donc songé à désigner une commission pour s'occuper de cette question et je pense que vous approuverez mon choix.

Voici la composition de cette commission : MM. Soulié, Guiraudies, Cagnac, Mazières conseillers municipaux ; Arnaudet et Mendailles, anciens boulangers ; Gimbert, Hugon, Arnaudet et Carriol, boulangers.

La proposition du maire est adoptée.

M. le maire fait ensuite connaître qu'il a reçu une lettre de protestation contre la demande des boulangers.

Cette lettre signée J. M., ouvrier, contient des idées excellentes ; que l'auteur se fasse connaître et il sera donné communication de la lettre à la prochaine réunion.

On désigne les administrateurs de la caisse d'épargne dont les pouvoirs expirent fin décembre. Les membres sortants sont réélus.

M. Palame adresse au conseil une pétition pour réclamer à nouveau une indemnité au sujet du terrain qu'il se propose de céder à la ville pour l'élargissement de la rue des Hortes.

Renvoyé à la commission des travaux publics qui une première fois avait déjà rejeté la demande.

M. Fournier fait connaître au conseil, par une lettre, qu'il sera en mesure de fournir prochainement au conseil les éléments nécessaires pour l'établissement du plan de la ville. On se servira, du reste, du plan établi en 1823, que M. Fournier déclare exact.

M. Guiraudies demande que M. l'ingénieur en chef soit chargé de faire une étude

spéciale concernant la rue du Château-du-Roi, au point de vue de la déclivité et de l'écoulement des eaux.

M. Soulié dit que la situation du budget ne permet pas de s'occuper encore de cette question et qu'il serait préférable de terminer tout d'abord les travaux commencés.

M. Guiraudies fait remarquer qu'il ne s'agit que d'une étude.

Sa proposition est adoptée.

Le même conseiller demande que l'école de St-Cirice soit transformée en école communale.

M. Miquel demande que la subvention soit maintenue en attendant qu'une solution intervienne.

M. Besse, au nom de la commission des travaux publics, demande une modification au traité passé avec un entrepreneur de travaux. Adopté.

M. Périès fait connaître qu'à la suite d'une note ministérielle, la part incombant à la ville dans l'achat du mobilier et gymnase du lycée est de 48.955,34.

Il propose donc de payer cette somme par 30 annuités. Adopté.

Le même rapporteur donne connaissance du budget du collège de jeunes filles, se soldant ainsi :

EXTERNAT

Recettes

Recettes provenant de la rétribution collégiale.....	5,470 fr.
Revenus propres du collège.....	158 62
Communale.....	10,400 74
Subvention de l'Etat.....	8,870 74
Total.....	24,900 "

Dépenses

Traitement fixe des fonctionnaires du collège.....	19,150 "
Indemnités aux fonctionnaires du collège.....	3,375 "
Dépenses diverses.....	2,375 "
Total.....	24,900 "

INTERNAT

Recettes ordinaires.....	18,523 50
Dépenses.....	18,523 50

M. Mazières, dans un remarquable et très intéressant rapport, fait connaître au conseil le projet de budget primitif pour 1898.

Voici le résumé du rapport qui a été lu :

TITRE I. — CHAPITRE PREMIER

Recettes ordinaires

Centimes communaux.....	40,300 "
Fermages.....	22,165 "
Locations diverses.....	24,000 "
Droits d'octroi.....	177,500 "
Recettes diverses.....	40,106 74

CHAPITRE II

Recettes extraordinaires

Impositions extraordinaires.....	29,630 "
Subventions id.....	13,623 84

Récapitulation :

Recettes ordinaires.....	304,071 74
Recettes extraordinaires.....	44,253 84

Total..... 347,325 58

TITRE II. — CHAPITRE PREMIER

Dépenses ordinaires

Frais d'administration.....	70,843 "
Entretien des biens communaux, salubrité, voirie.....	61,877 "
Armée, casernement.....	5,700 "
Etablissements de charité, secours.....	24,270 "
Instruction publique, beaux-arts.....	57,989 91
Rentes dues.....	860 "
Fêtes publiques.....	2,000 "
Dépenses diverses.....	82,469 78

CHAPITRE II

Dépenses extraordinaires.....

Récapitulation :	
Dépenses ordinaires.....	306,009 69
Dépenses extraordinaires.....	41,203 30

Récapitulation générale

Recettes ordin. et extraord. id.	347,325 58
Dépenses id. id.	347,212 99
Total.....	347,212 99

Excédent des recettes..... 112 59

Ce projet de budget est adopté. La séance est levée.

Contributions indirectes

Par décision de M. le directeur général des contributions indirectes, en date du 2 décembre courant, M. Subreille, commis principal à Terno-Soruz (Aisne) est nommé commis principal dans la brigade de surveillance de Cahors (emploi créé).

Au 7^e de ligne

M. le colonel du 7^e de ligne vient de faire mettre à la disposition des soldats de son régiment une salle spéciale, chauffée et éclairée, où ils pourront aller, de cinq à neuf heures du soir, faire des lectures avec des livres empruntés aux bibliothèques de MM. les officiers et sous-officiers.

Il sera mis en outre à la disposition des soldats tout ce qui est nécessaire pour la correspondance.

Cette bienveillante mesure prise par le colonel du 7^e sera favorable aux jeunes soldats peu fortunés qui, tout en s'instruisant, pourront aussi passer d'agréables soirées.

Véloce-Sport cadurcien

Les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu vendredi prochain, 10 décembre courant à 8 h. 1/2 du soir au siège de la société, café Tivoli.

Ordre du jour :

- Compte-rendu du Président.
- id. du Trésorier.
- Questions diverses.

Imprudence

Dans la nuit de lundi à mardi un accident qui aurait pu avoir de terribles conséquences s'est produit au n° 8 de la rue Lastié, chez M. Miquel.

BEN BACHIR

AU MAROC⁽¹⁾

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob!
C'était écrit !

XIX

RETOUR A LA VILLA

— « Je suivis la foule des visiteurs silencieux et terrifiés et j'entendis tout à coup un cri de douleur perçant. Je m'approchai et aperçus l'espagnole Ramonda qui venait de reconnaître les cadavres de ses deux frères. Je la suivis et au moment où elle entra dans une maison et allait disparaître : »

— « Ramonda, » lui dis-je tout bas.

Elle se retourna aussitôt :

— « Meriem ! » répondit-elle.

— « Toi ici ! Comment se fait-il ? »

— « Silence ! Aujourd'hui et demain, je vais être occupée de l'enterrement de mes deux frères ; viens au marché prochain, je te raconterai tout. »

— « Qu'Allah calme ta douleur ! Je viendrai, je te le promets. »

(1) Traduction et reproduction réservées.

— « Tu le comprends, Ben Bachir, reprit-elle, je n'eus garde d'y manquer et je revis Ramonda exacte à l'heure et à l'endroit qu'elle m'avait fixés. Elle me raconta alors que Mahmoud Ould Sadock avait été assassiné et qu'après cet événement, un arabe qu'elle ne connaissait pas l'avait fait conduire à la ville en compagnie de la négresse Fathma ; que c'était tout ce qu'elle savait.

« Je lui demandai aussitôt si elle connaissait la demeure de Fathma. Sur ses indications, je finis par la trouver, mais ce fut avec beaucoup de peine. Je la rencontrai enfin et elle me fit le récit suivant : »

— « J'ai reconnu, me dit-elle, l'arabe qui nous a fait conduire ici, pour l'avoir vu une seule fois aux tentes le jour où il avait tué un lion. C'était l'homme de confiance de notre maître Mahmoud. Quelques temps après, une femme nommée Zohra, vint avec nous, resta huit jours à peine et disparut une belle nuit. Elle est dans un douar des environs et ne vient que toutes les semaines pour prendre un bain maure. Si tu viens dans trois jours, je te la montrerai, tu pourras lui parler. »

— « Gloire à Allah ! lui dis-je joyeuse en l'embrassant, et je revins dans le délai fixé, après avoir obtenu de Monsieur Alexandre, la permission de rester à la ville plus longtemps d'habitude. »

« En passant près de moi, accompagnée de deux autres femmes, elle releva son voile sans m'appeler, pour que je la reconnaisse. Je la suivis et entrai derrière elle au bain maure. Là, nous nous embrassâmes longuement et

pûmes nous expliquer en silence. »

— « Allah soit loué, me dit-elle, Ben Bachir est encore vivant ! »

— « Zohra, ma maîtresse bien aimée, oui, Ben Bachir est vivant, il est parti à ta recherche, mais quand il reviendra, je lui dirai que toi aussi tu es vivante et vous vous rejoindrez. »

— « Si Dieu le veut ! répliqua-t-elle ; car je suis mariée. »

— « Mariée ! s'écria Ben Bachir en tressautant sur son banc, mariée ! Malédiction ! »

— « Oui, me dit-elle, reprit Meriem, je suis mariée, mais je n'aime pas plus mon mari que je n'ai aimé Mahmoud Ould Sadock. Je n'aime et n'aimerai jamais que Ben Bachir ! Il m'a donné de son sang et je lui ai donné du mien. »

— « Puis, poursuivit Meriem, elle me raconta tout ce qui s'était passé depuis le jour de son enlèvement jusqu'à celui de notre rencontre ; mais l'heure du travail est arrivée ; demain, à pareille heure, trouves-toi ici, je te dirai le reste. »

Le lendemain, la négresse acheva son récit à Ben Bachir qui l'écoutait essoufflé et hâtant.

— « Mahmoud Ould Sadock, qu'Allah le maudisse ! me dit-elle, après avoir blessé Ben Bachir, m'enleva sur son cheval et me transporta évanouie de douleur et d'effroi jusqu'au bord de la mer. Après m'avoir déposée à demimorte sur le sable, il courut chercher une échelle, l'appliqua contre le rocher taillé à pic par la nature et me porta à une hauteur de plus de vingt coudées dans une caverne dont

l'entrée était invisible d'en bas. Quoique revenue de mon évanouissement, je n'osai et ne pus opposer aucune résistance.

« Je trouvai dans cette prison des nattes, des tapis et des provisions en quantité suffisante pour une pauvre femme comme moi.

— « J'avais, me dit-il, tout préparé pour te recevoir, méditant depuis longtemps le projet de te faire ma prisonnière. »

— « Retire-toi, odieux assassin, qu'Allah te maudisse ! répondis-je, jamais je n'appartiendrai à un criminel tel que toi. »

— « A demain, » répliqua-t-il, et il disparut. »

— « Je passai cette première nuit dans des transes inexprimables et j'arrosai ma couche de toutes les larmes de mes yeux. Ben Bachir ! pauvre Ben Bachir ! je ne te reverrai plus ; et je m'arrachais des tresses de cheveux et j'invoquais la mort à grands cris. »

« Le lendemain, mon persécuteur revint et essaya, mais sans y parvenir, de me consoler.

« Le troisième jour, devenant plus entreprenant, il s'approcha de moi, me prit les mains et voulut m'embrasser, mais il ne fut pas plus heureux, je me réfugiai sous les tapis. »

« Le cinquième jour, comme il tentait d'employer la force pour venir à bout de ma faible, je le frappai à la tête d'une gorgonlette pleine d'eau. »

« Voyant que la violence ne servirait pas ses projets, il essaya, quand il revint deux jours après, de me prendre par la douceur et la persuasion ; il me dit qu'il me tirerait de ma prison et me conduirait dans la tente de ses femmes auprès desquelles je serais plus heu-

M^{me} Miquel ayant à se lever vers 2 h. du matin pour allaiter son enfant âgé de onze mois, alluma sa lampe au feu de la cheminée. Malheureusement l'essence de la lampe s'enflamma, et avant que M^{me} Miquel put se débarrasser de cette lampe, le feu s'était communiqué à son jupon.

Aux cris poussés par la malheureuse femme, M. Miquel se précipita à son secours et dut complètement dévêtir sa femme.

Cette dernière a néanmoins été brûlée assez gravement et M. Miquel a également de fortes brûlures aux mains.

M. le Dr Vallat, appelé aussitôt, a prodigué ses soins aux blessés.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré dans la maison du sieur Tardieu, rue Saint-André. Le feu a pu être rapidement éteint. Les dégâts de peu d'importance, sont couverts par une assurance.

La fête de la Sainte-Barbe

Nos pompiers ont fêté samedi à l'hôtel du Lion-d'Or, dans leur banquet annuel, la Sainte-Barbe.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 9 ET 12 DÉCEMBRE 1897

L'Andacieux (Allegro)	Leroux.
Poète et Paysan (Ouverture)	Suppé.
A. Babillage	Gillet.
B. Double caresse	Verdi.
Aïla (Fantaisie)	Wetge.
Sauterelle (Polka)	

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénelon).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 7 décembre 1897
Naissances
 Barriétis, Jean, Avenue de Toulouse, 14.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — Nous apprenons que par arrêté de ce jour, M. le maire de Puy-l'Évêque, a taxé le pain comme suit :
 1^{re} Qualité 0 fr. 35 le kilog.
 2^e Qualité 0 fr. 32 le kilog.

VAYLATS. — *Brûlés vive.* — Vendredi dernier, la femme Rouelle Marie, veuve Bru, ancien buraliste à Vaylats, âgée de 75 ans environ, se chauffait tranquillement devant le feu, quand à un moment donné, elle s'est laissée choir dans le foyer.

Ce sont les voisins qui, attirés par une forte odeur de grillé qui se dégageait de la maison, lui ont porté les premiers secours; mais elle était dans un tel état de carbonisation, surtout la figure, qu'elle a expiré peu de temps après.

ST-MICHEL (Commune de Cours.) — Les 1^{res} semences en blé dépassent de beaucoup nos espérances; avec les petites pluies que nous avons eues les blés sont superbes. Si comme tout l'annonce le temps se met à la

neige, celle-ci préservera les semences contre les rigueurs du froid.

Il faut espérer que la panique qu'il y a eu à propos de la disette, cessera et que les blés baisseront de prix; c'est le désir de tout le monde.

LIMOGNE. — En dépit du temps froid, la foire de Limogne a été assez importante. La truffe a commencé de faire son apparition. C'était le 2^e marché, il y avait samedi de 15 à 20 quintaux de truffes au prix de 5 à 6 fr. le kilo.

Céréales. — Blé, de 24 à 25 fr. l'hect.
 Maïs, 11 fr. l'hect.
 Avoine 8 fr. id.
 Cerneaux, 33 fr. l'hect.
 Volaille, 0 fr. 50 le 1/2 kilo.
 Œufs, 0 fr. 85 la douzaine.

Il s'est traité pas mal d'affaires, sauf pour les bêtes à corne à cause du mauvais temps, et les bêtes à laine toujours tendance à la baisse.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 4 décembre. — Au début de l'audience, plusieurs condamnations sont prononcées pour délits de chasse. Les affaires suivantes sont ensuite appelées :

François Gabrielle, originaire de la Meurthe-et-Moselle, est condamné à trois mois de prison, pour bris de clôture et outrages envers un agent de la force publique.

Michel Rouget, vingt jours de prison, pour abus de confiance.

Lasfargues, de Lauzès, 25 fr. d'amende, pour contravention à la police du roulage. Clamagirand, de la Tronquière, 50 fr. d'amende (loi Bérenger), pour coups et blessures.

Bayes, de Cornac, 100 fr. d'amende (loi Bérenger), pour coups et blessures.

Les époux Delcor, de Capdenac, inculpés de violences, sont condamnés; le mari, à 16 fr. d'amende; la femme, à 25 fr. et solidairement aux dépens, tous les deux avec le bénéfice de loi Bérenger.

A l'audience de relevée est venue l'affaire Castagné, premier adjoint au maire de Saint-Céré et directeur de l'*Indépendant du Lot* contre Rouzet, électricien au même lieu, inculpé d'outrages envers un magistrat de l'ordre administratif à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Le défenseur de Rouzet a soulevé la question d'incompétence et demandé le renvoi de son client devant la cour d'assises.

M^e Bécays a facilement démontré au tribunal qu'il était compétent. Le ministère public a conclu dans le même sens. Le tribunal s'est déclaré compétent et a ordonné l'ouverture des débats.

M^e Carbonal, avocat de l'inculpé, s'est retiré en déclarant que son client faisait défaut.

Après l'audition des deux témoins à charge et une plaidoirie de M^e Bécays, le tribu-

nal renvoie le prononcé du jugement à la prochaine audience.

— *Postes et télégraphes.* — Par décision de M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, en date du 4 décembre courant, M^{me} Auriac, de Bagnac, est nommée dame employée au bureau de Figeac.

CARAYAC. — *Nouvelle moisson.* — Après avoir moissonné le blé, certains propriétaires labourèrent quelques carrés de terre et y semèrent un mélange de fèves, vesces et une sorte de blé que nous appelons baillarge. Le temps ayant été favorable, ce baillarge a mûri et on en a fait la moisson ces jours derniers.

On peut donc dire que, cette année, on a moissonné deux fois dans le même champ.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Concert.* — L'Orphéon gourdonnais a donné dimanche soir dans la salle de la mairie, un concert qui a été très réussi.

— *Conférence.* — Dimanche prochain 12 décembre, M. Zeylicki le sympathique président du tribunal civil de Gourdon, officier d'Académie, fera une conférence à la mairie, à 4 heures du soir, sur l'alcoolisme.

Cette conférence sera faite sous le patronage de M. le recteur de Toulouse et de M. le ministre de l'Instruction publique.

— *Syndicat agricole.* — M. Linol, instituteur, ayant été appelé à la direction d'un autre cours complémentaire à Cahors, a été obligé, par suite de ce changement de résidence, de résigner sa fonction de trésorier de notre syndicat.

Il a fait, récemment, sa remise de service au conseil d'administration, qui l'a remplacé provisoirement par M. Mondy, déjà sous-secrétaire.

A la prochaine assemblée générale, il sera pourvu définitivement à cette vacance.

MARTEL. — *La foire.* — Bien qu'elle coïncidât avec celle de Souillac, la foire du 4 décembre était assez fournie.

Les porcs ont atteint de 30 à 33 francs les 50 kilog.

Les truffes se sont vendues de 6 à 8 fr. le kilog.

— *Cercle républicain.* — Nous apprenons avec un bien vif plaisir qu'un cercle républicain a été formé à Martel.

Il y a déjà plus de 40 adhérents. Nous adressons nos félicitations aux instigateurs de cette œuvre.

ST-MICHEL-DE-BANNIÈRES. — *École polytechnique (concours de 1897).* — Une bourse entière avec trousseau a été accordée au jeune Limes, Jean, de St-Michel-de-Bannières.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Surdité, Bourdonnements, Maladie de l'Oreille, du Larynx, de la Gorge et du Nez.

La guérison de ces maladies fait depuis longtemps l'objet des recherches du monde savant, et de nombreux médecins ont consacré leur existence à trouver un moyen réellement curatif pour débarrasser l'humanité de ces terribles infirmités. Un seul y est parvenu, c'est le Dr Drouet. En effet, il est universellement reconnu que, jusqu'ici, aucune méthode, aucun traitement, aucun appareil ne donne de résultats aussi probants que ceux de l'Institut fondé par lui et continué par ses élèves.

C'est en effet le seul qui procure, non pas une amélioration factice et passagère dans l'état du malade, mais bien la guérison aussi complète que définitive tant de la surdité elle-même que des maux qui l'accompagnent habituellement, tels que les bourdonnements, les inflammations et les obstructions du larynx, de la gorge et du nez, ainsi que le constatent les milliers de guérisons obtenues depuis sa création par cet établissement médical.

De si nombreux succès devaient forcément susciter bien des jalousies, bien des attaques. Et certes malgré les encouragements sympathiques des nombreux malades guéris, dont les témoignages de reconnaissance ont été, pour les élèves du Dr Drouet la plus douce récompense, bien souvent, en présence des injures et des calomnies dont ils ont été l'objet, ils eussent été tentés de désertir la tâche humanitaire à laquelle ils se sont consacrés avec tant de dévouement, s'ils n'eussent été retenus par le sentiment du devoir, ce mobile de tant de nobles actions.

Nous sommes heureux d'annoncer que, persévérant dans cette voie, ils préparent en ce moment un volumineux mémoire, qui sera remis sous peu à l'Académie de médecine de Paris; ce mémoire détaillant la méthode créée par feu le Dr Drouet, relatant les milliers de guérisons obtenues et réduisant au silence les détracteurs dont les critiques, quand elles ne sont pas intéressées, n'ont pour source qu'une basse envie.

En attendant qu'il soit donné à cet important document la large publicité qu'il comporte, nous rappellerons que, comme par le passé, le *Journal de la Surdité*, organe de l'Institut, et actuellement le plus important des journaux otologiques du monde entier, est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande au Directeur, 112, Boulevard Rochechouart, à Paris.

BULLETIN FINANCIER

Les affaires sont très actives et la tenue des cours très satisfaisante.

Nos rentes se sont avancées, le 3 0/0 à 104, le 3 1/2 0/0 à 106.77.

Le Crédit Foncier se traite à 655, le Crédit Lyonnais à 794. La Société Générale vaut 530 et le Comptoir National d'Escompte 588.

Les fonds étrangers sont pour la plupart en hausse.

Au Comptant, les obligations des Chemins de fer Économiques sont demandées à 467.

L'action Bec Auer est ferme à 750.

L'action de la Société d'Héraclée se traite activement à 615.

Les obligations Salonique-Constantinople sont recherchées à 285; les Smyrne-Cassaba à 376.

En Banque, l'action de la Société Continentale d'automobiles se négocie à 144.50.

L'Assurance sur la Vie

La correction avec laquelle la *Nationale Vie* tient ses engagements est connue de tous. Les concurrents étrangers se chargent de le démontrer. Ils distribuent à profusion une brochure condamnée le 23 juin 1886 par la Cour de Paris dans laquelle sont relatés les procès soutenus par les Compagnies françaises à l'occasion des règlements de sinistres. La *Nationale Vie* n'est citée que trois fois.

reuse.

« J'avais eu le temps de réfléchir à ma triste position. J'étais dans cette grotte et pour toujours la prisonnière de ce monstre; il pourrait, à l'insu du reste du monde, m'y laisser mourir de faim et de tristesse ou m'y assassiner. D'ailleurs, Ben Bachir était peut-être encore vivant. Une fois chez ses femmes, n'avais-je pas la chance de pouvoir m'échapper? »

« Je devins donc tout à coup moins inaccessible à ses caresses et presque enjouée. Je lui dis que je consentirais à céder à ses caprices s'il me faisait sortir de cette prison souterraine et me conduisait auprès de ses femmes. Le loup se laissa prendre au piège que lui tendait la brebis; dès le lendemain, il m'introduisit dans sa smalah où je fus bien accueillie pour la forme et huit jours s'étaient à peine écoulés lorsqu'une belle nuit, je profitai de son absence pour m'échapper. »

« Ce fut au prix de mille difficultés et des plus atroces souffrances occasionnées par la faim, la soif et la fatigue que je parvins à franchir la frontière et à me diriger vers cette ville, en suivant les bords de la mer. »

« Sur mon chemin et à environ une heure d'ici, près de tomber morte de fatigue et de misère, j'aperçus un arabe encore jeune qui faisait la moisson et lui demandai l'hospitalité. Il me conduisit aussitôt à sa tente auprès de sa mère qui m'accueillit d'abord avec défiance mais me montra bientôt la plus vive sympathie. »

« Cet arabe nommé Abdrahman ben Aïssa s'éprit bien vite de moi et me demanda si je

consentirais à l'épouser. Menacée par la misère et d'autres dangers, j'accédai à son désir et le cadî nous maria. Mais, Ben Bachir! s'il est encore vivant, je veux le revoir, je n'ai jamais aimé que lui. S'il revient, dis-lui le nom de mon mari; il habite le douar des Beni-Merdjeb, dans la tribu voisine. »

Tel fut le récit aussi abrégé que possible de la négresse Meriem à Mohammed Ben Bachir, en même temps furieux et consterné, qui la remercia vivement.

XX

DÉPART POUR L'AMÉRIQUE

Pendant l'absence de Mohammed Ben Bachir, deux mois s'étaient écoulés et la petite colonie du docteur Alexandre attendait avec impatience le retour du navire américain. Sir Georges, sans être encore complètement guéri de ses blessures, pouvait cependant supporter la traversée.

Mais bien des changements s'étaient opérés, sinon dans les habitudes matérielles des habitants de la villa, du moins dans les cœurs des quatre personnages les plus importants.

Le docteur Alexandre, séduit par la beauté, la grâce et la distinction de la jeune américaine, avait oublié son séjour d'ailleurs forcé chez le marocain Mahmoud Ould Sadock et s'en était violemment épris.

Miss Mary, de son côté, avait senti son cœur battre, autant par amour que par reconnaissance, pour l'excellent homme qui lui avait donné, comme à son frère, l'hospitalité la plus cordiale et la plus désintéressée. Elle admi-

rait en outre en lui la science du savant, la droiture et l'énergie du caractère.

Ils s'étaient mutuellement fait la confidence de l'amour qui occupait leurs cœurs et en avaient parlé d'un commun accord à sir Georges qui, tout joyeux leur avait répondu :

« Mes amis, vous comblez mes desirs et je n'osais pas espérer tant de bonheur. Nous serons donc quatre à partir bientôt pour l'Amérique, car j'emmène aussi avec nous Meriem, ma bonne petite garde-malade. »

Meriem, alors âgée d'un peu plus de quinze ans, était devenue, malgré sa couleur, une belle et jolie jeune fille, qui joignait à l'intelligence et à une gaieté pleine d'enjouement les plus précieuses qualités du cœur. Elle s'était montrée, pendant toute la durée de la maladie de sir Georges, d'un dévouement et d'une abnégation à toute épreuve. Son cœur, qui, jusques là, n'avait encore battu pour personne, se donna tout entier au jeune homme et elle lui voua une affection sans bornes et un inaltérable attachement.

L'américain s'était lui-même laissé séduire par les charmes et le dévouement naïf de cette enfant encore à moitié sauvage et s'était dit qu'il ne rencontrerait jamais de femme plus attachée, plus intelligente et plus dévouée.

Ils étaient donc décidés à partir tous les quatre pour l'Amérique; Meriem, quoiqu'elle eût retrouvé Zohra, à laquelle elle était si attachée, y avait elle-même consenti à cause de sir Georges qu'elle aimait.

« Et Ben Bachir! dit le docteur, ne voudrait-il pas nous accompagner aussi? »

On appela l'arabe et on lui fit la proposition. — « Merci bien, sidi, répondit-il, Zohra est retrouvée, Zohra est vivante! Elle m'appartient, je n'aimerai qu'elle toute ma vie, je ne puis quitter le pays qu'elle habite. »

« Mais, Zohra est mariée avec un autre; on te l'a dit, tu le sais. »

« Oui, sidi, je le sais, mais Zohra m'a cru mort, Zohra s'est mariée pour ne pas mourir de misère, Zohra n'aimera jamais que moi. Je la retrouverai. »

« Ainsi soit-il, dit Monsieur Alexandre, que le ciel vous protège, elle et toi. »

« Où Allah! qu'Allah vous le rende! »

Le docteur prit alors ses dispositions et convint avec son surveillant qui était un habile agriculteur qu'il dirigerait la propriété à sa place; il lui fit un bail en bonne et due forme dans lequel il fut entendu qu'il lui enverrait les revenus de la ferme tous les six mois. Il le laissait libre d'exploiter les champs et le vignoble absolument comme il l'entendrait. Il lui abandonnait en outre les instruments nécessaires à l'exploitation et toute la partie du mobilier qui n'était pas consacrée à son usage personnel. Il n'emportait avec lui que la bibliothèque, ses tableaux, les armes de chasse dont il avait l'habitude de se servir et n'emmenait, comme animaux vivants, que deux juments pleines et ses deux chiens favoris.

(A suivre).

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 60	103 87
3 0/0 amortissable.....	102 30	102 55
3 1/2 0/0 1894.....	106 75	106 85
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	502 50	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896.....	91 50	—
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 25	91 —
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 90	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 —	—
Egypte unifiée 500 fr.).....	107 —	—
— Daïra-Sanieh (20f r ^{ts}).....	104 50	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 50	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	108 —	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	—	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	104 65	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	—	—
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	—	—
Roumain 5 0/0 1875.....	—	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 70	—
— 4 0/0 1880.....	102 70	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	104 50	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103 60	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 —	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 20	94 20
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 20	100 90
Turc, série D.....	22 07	22 25
Ottomanes priorité (500 f).....	458 —	—
Douanes ottomanes (500 f).....	—	485 —
Banque de France.....	3760 —	3770 —
Banque Paris et Pays-Bas.....	875 —	873 —
Comptoir national d'escompte.....	586 —	587 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	662 50	657 —
Crédit indust. et commercial.....	600 —	—
Crédit lyonnais.....	791 —	792 —
Société de Crédit mobilier.....	52 —	—
Société générale.....	526 —	—

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	471 —
— (t. rouges).....	475 —
Est-Algérien, 3 0/0.....	474 25
Est, 3 0/0.....	—
— nouvelles, 3 0/0.....	487 —
Midi, 3 0/0.....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	481 50
Nord, 3 0/0.....	487 50
— nouvelles, 3 0/0.....	496 —
Orléans, 3 0/0.....	486 —
— 1884, 3 0/0.....	483 —
Ouest, 3 0/0.....	483 75
— nouvelles, 3 0/0.....	482 50
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	473 —
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion).....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	478 —
Sud de la France, 3 0/0.....	460 —
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	576 —
— 1865, 4 0/0.....	577 —
— 1869, 3 0/0.....	434 —
— 1871, 3 0/0.....	418 25
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	110 —
— 1875, 4 0/0.....	587 —
— 1876, 4 0/0.....	—
— 1886, 3 0/0.....	405 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	101 75
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	392 75
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	400 75

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUË
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.
A l'occasion du premier de l'an
Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis.
La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

TEINTURERIE PARISIENNE
Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3
Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en repos

satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt-souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

Bibliographie

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE
JOURNAL DES DEMOISELLES

Bureaux : 14, rue Drouot, Paris. — 1^{re} édition — Bimensuelle — couverture chamois. — Paraissant le 1^{er} et le 15. — Un an : Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Union postale, 17 fr.
Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées : leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le *Journal des Demoiselles*.
Sixante-cinq années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, papisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

Elle donne chaque mois : 1^o 48 pages de texte : Instruction, Littéraire, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc.

2^o Un Album de 8 pages in-4^o ; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés.

4^o Une ou deux Gravures de Modes colorisées, soit 18 par an.

5^o Un Modèle de tapisseries colorisées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

Les autres annexes pour 1898 seront : Travaux variés sur étoffe : Dessous de lampe, Poche à brosse, Tapisseries colorisées.

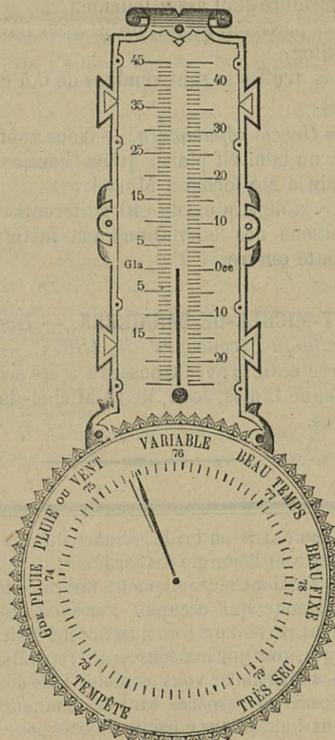
Ornements d'église : Aube filet brodé, Dentelle genre Renaissance, Pale, Nappe d'autel, etc.

Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour, Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Tapisseries par signes.

— Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 0.4
Id. maxima de la veille : 6.3
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

URGENT. — On demande un instituteur et une institutrice pour entrer en fonction de suite. — Adresse au bureau du Journal.

GUÉRISON ANÉMIE
RADICALE de l'Anémie
en 20 Jours

par l'ELIXIR St-VINCENT-de-PAUL
et la CONFITURE St-VINCENT-de-PAUL

Par autorisation spéciale de la Mère
Générale Supérieure de l'Ordre.

Dépôt G^o : Pharmacie Centrale des
Grands Boulevards, 178, R. Montmartre, PARIS
A Cahors, Pharmacie MARBOTIN, et
toutes pharmacies.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Cartes de Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches : 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil : 1,50 le cent.
Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — Adresser les lettres à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N ^o 1. M. & M ^{me} JEAN ESCLAVISSAT	N ^o 7. Madame R. BOUSSENARD
N ^o 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER	N ^o 8. R.-M. BONVALOT
N ^o 3. F.-H. ROUGEMONT	N ^o 9. LUCIEN ROUGIER LICENCIÉ EN DROIT
N ^o 4. MAURICE FRESNIEUX Attaché à la Banque de France	N ^o 10. P. SOURDINAIN
N ^o 5. M. BOULDOIRE AURILLAC.	N ^o 11. R. MIRANDOL BERGERAC (DORDOGNE).
N ^o 6. M. & M ^{me} GUSTAVE BRISSAC 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N ^o 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 30 le cent.

N ^o 13. Eugène DELSAHUT Sergent-major au 223 ^e de ligne	N ^o 16. Alexandre Decourcelles Médecin
N ^o 14. Mademoiselle Berthe Rivals	N ^o 17. Daniel & Charles Franqueville BORDEAUX
N ^o 15. Eugène Bergerat	N ^o 18. Madame Jean Haudouire Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N ^o 19. Fernand Lemarquies Étudiant en Droit	N ^o 22. Baptiste Rambrac
N ^o 20. H. Bourdier	N ^o 23. René Duchesne
N ^o 21. Madame H. Suchet	N ^o 24. A. Coulon

Paraîtra prochainement

L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du Département du Lot

1 FORT VOLUME D'ENVIRON 350 PAGES

Prix : 2 Francs

PAR LA POSTE : 2 FR. 25

On peut, dès à présent, adresser les commandes à l'Imprimerie du JOURNAL DU LOT, Cahors.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse :

10^e ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES,
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).